

Rapport d'activités 2014

Sommaire :

Présentation générale	03
Description de la problématique	05
Méthodologie	05
Objectifs poursuivis	08
Organisation globale du projet	09
Fonctionnement de la structure	11
Critères d'admission et de refus	14

L'équipe et son organisation	16
Caractéristiques du public	19
Public Fedasil	20
Public FWB	22
Relations avec le réseau	23
Supervision et formation	25
Evaluation	26
Perspectives	26
Conclusion	31

Présentation Générale de Synergie14

Synergie14 est une initiative d'un groupe de réfugiés et étudiants issus pour l'essentiel de l'Afrique subsaharienne réunis autour de la question : l'exil et après ?

A cette angoissante question, la création d'un cadre pouvant porter les idéaux ayant fondé en tout ou en partie les exils respectifs des membres du groupe participant à la réflexion, s'est avérée fondamentale.

C'est ainsi que le 7 novembre 2004, l'assemblée constitutive de Synergie14 a eu lieu à 64 avenue Jules Malou à Etterbeek.

Pourquoi le nom Synergie14 ?

Le terme « synergie » est issu du grec « *synergos* ». Celui-ci signifie, dans une acception moderne, une combinaison de différents facteurs qui peut produire un effet plus grand que la somme de leurs effets individuels. Quel autre mot pourrait porter cette initiative naissante qui fédère les énergies d'une dizaine de personnes d'horizons divers et de compétences variées dans l'objectif de défendre les mêmes idéaux ?

En effet des personnes issues de plusieurs pays : Niger, Mauritanie, Guinée Conakry, Congo, Sénégal, Belgique, France ont décidé de conjuguer leurs efforts, en lien avec des organisations progressistes du Sud pour porter des projets novateurs et militants autour d'intérêts majeurs tels que l'éducation, la jeunesse, les droits de l'homme.

« 14 » fait référence à l'article 14 de la déclaration universelle des droits de l'homme.

Ledit article consacre :

« Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays ».

Cette disposition du droit international est explicative de la présence en Belgique de certains membres de synergie¹⁴. La référence à cet article est à la fois signe de reconnaissance mais aussi d'interpellation par rapport aux causes précipitant des personnes loin de leurs pays.

L'association s'est définie deux axes d'interventions : un en Afrique et un en Belgique.

A. L'axe d'intervention en Afrique

L'axe d'intervention en Afrique s'est concrétisé à travers la mise en place d'écoles de devoirs qui visent à donner les mêmes chances de réussite scolaire aux enfants issus des familles déshéritées victimes des politiques éducatives inadaptées et peu performantes. Une léthargie dans la recherche de fonds pour pérenniser ces écoles de devoirs s'est observée au fil des années ; ce qui a conduit à l'affaissement de cet axe depuis 2010, un axe pourtant aussi utile que majeur.

B. L'axe d'intervention en Europe

Le deuxième axe a porté sur la création en Belgique d'une structure d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des Mineurs Etrangers Non Accompagnés (MENA). Cette structure se positionne comme une alternative au dispositif d'accueil classique mis en place par l'État belge. En effet, tout en travaillant en complémentarité et en étant soutenu financièrement par les autorités publiques, notre accueil vise une prise en charge plus individualisée d'un public spécifique : les jeunes en rupture, ou du moins ceux qui ne parviennent pas à s'accrocher au dispositif d'accueil traditionnel pour de multiples raisons liées la plupart du temps à l'absence de perspectives d'« intégration » et à la discordance entre les attentes des jeunes et la confrontation à la réalité qui leur est offerte.

Notre cadre d'accueil se veut convivial pour que les jeunes puissent être aidés à réfléchir aux décisions qu'ils doivent prendre en fonction de leurs parcours particuliers et des possibilités

concrètes qui s'offrent à eux sur le plan administratif (séjour) et social (hébergement, scolarité, etc).

1. Description de la problématique

Chaque année, des milliers de personnes, hommes, femmes et de plus en plus des mineurs d'âge, empruntent le chemin de l'exil.

Pourquoi les gens partent de chez eux ?

Contrairement à ce que l'on a l'air de croire, émigrer ce n'est pas une partie de plaisir : c'est s'arracher à son village, à sa ville, à sa famille, ses amis... parce qu'on n'arrive plus à vivre chez soi.

L'exil conduit les personnes notamment les mineurs d'âge (qui nous intéressent ici) vers d'autres horizons où, à la déchirure que constituent le départ et l'éloignement des siens, viennent s'ajouter des difficultés liées aux réalités des pays d'accueil et à la réalisation des motifs fondateurs, en tout ou en partie, du projet migratoire.

Cette problématique, de par l'ampleur et l'amplitude des souffrances qu'elle génère au niveau des exilés d'abord, puis au niveau des dispositifs d'aide dans les pays d'accueil, nécessite la création d'une vraie, d'une juste, d'une humaine politique migratoire et l'adaptation de l'offre de prise en charge aussi bien en terme de qualité que de rapidité.

2. Méthodologie de prise en charge

La méthodologie de travail développée à Synergie14 est adaptée à un groupe cible spécifique, marginalisé dans le système d'accueil actuel. Le séjour des jeunes au sein de notre structure est mis à profit pour diagnostiquer les causes des difficultés endurées et dégager des perspectives réalistes.

La méthodologie de travail est basée sur :

- Un accompagnement éducatif, social et administratif adapté,
- Un suivi des aspects juridiques avec l'appui d'une juriste membre du CA en cas de besoin,

- Une prise en charge des difficultés psychologiques en lien avec des institutions partenaires spécialisées (Exil, Solentra et bientôt le Méridien)
- l'individualisation de l'offre
- le caractère communautaire de l'accueil

Le caractère communautaire de cette prise en charge se dénote notamment par la responsabilisation du groupe dans le fonctionnement quotidien de la structure. Il est fait appel à la participation des jeunes pour tout ce qui relève des tâches quotidiennes. Ils participent au ménage, à la restauration et sont appelés à se soutenir mutuellement.

Les entretiens formels se font en binôme (l'assistante sociale et le référent du jeune) dans nos locaux ou dans le lieu de vie du jeune (famille, réseau, studio autonome, institution d'hébergement).

Les divers entretiens (formels et informels) visent à bien cerner les aspects suivants dans le but de mieux aider le jeune dans notre institution, dans sa famille ou son réseau, dans la prochaine institution :

* Le parcours du jeune

* Ses attentes : par rapport à son lieu de vie, à ses relations avec la famille, à l'apprentissage d'un métier, à sa scolarité, à ses loisirs...

* Les ressources mobilisables par le jeune : réseau social (parents, fréquentations), relais institutionnels à activer (psy, AMO, soutien scolaire...)

* Comportement observé : par rapport aux autres jeunes, à l'équipe, fréquentations extérieures, fréquentation scolaire, comportement en dehors de la structure (interpellations de police...).

Nous sommes attentifs aux aspects suivants :

Culture du lien : dans chaque situation, un contact privilégié est maintenu avec les autorités mandantes, la famille ou les tuteurs ou toute autre source d'orientation du jeune afin de travailler sur la situation et amorcer un travail de définition de projet. Un relais est également établi avec les prochains intervenants dans le parcours du jeune (structure d'accueil ou autre)

Ce lien se fait via des rapports, des coups de fil, des invitations à des entretiens avec le jeune...

Guider le jeune pour qu'il se projette réalistement dans l'avenir. La méthodologie mise en place consiste à mobiliser progressivement le jeune autour d'un projet qui tienne compte non

seulement de ses attentes mais également des possibilités administratives et sociales pouvant s'offrir à lui.

Il s'agit de partir de la singularité de chaque jeune, de tenir compte de ses attentes, de les intégrer dans un projet possible et de le responsabiliser dans la réalisation de ce dernier.

Aider le jeune à exister, dans un groupe. La méthode de travail au quotidien se fonde sur la combinaison d'une gestion communautaire du groupe et une prise en charge individuelle des questions administratives.

Un accompagnement sur mesure : L'individualisation de l'accompagnement se traduit par le respect du rythme de chaque jeune et la définition d'un processus d'accompagnement personnel dont les balises d'évaluation sont définies d'un commun accord.

Chaque jeune dispose d'un référent individuel qui coordonne cet accompagnement personnel. Le suivi combine à la fois des contacts informels dans le cadre des activités et du quotidien mais aussi des entretiens individuels formels.

L'accompagnement individuel repose dans un 1^{er} temps sur le recueil d'informations sur le jeune : son identité, son parcours, ses attentes, sa situation familiale, ses relations, son niveau d'instruction. Ces informations sont récoltées au cours des entretiens formels et informels, et ce de façon progressive :

- Entretiens formels par l'assistante sociale et l'éducateur de permanence, le tout premier ayant lieu dès le lendemain de l'arrivée du jeune
- Entretiens informels par l'éducateur référent ou tout autre membre de l'équipe suivant les opportunités (activités, repas, situation de tensions...)

3. Objectifs poursuivis

- Informer le jeune :

Sur les institutions, le pays d'accueil, les procédures, les services disponibles

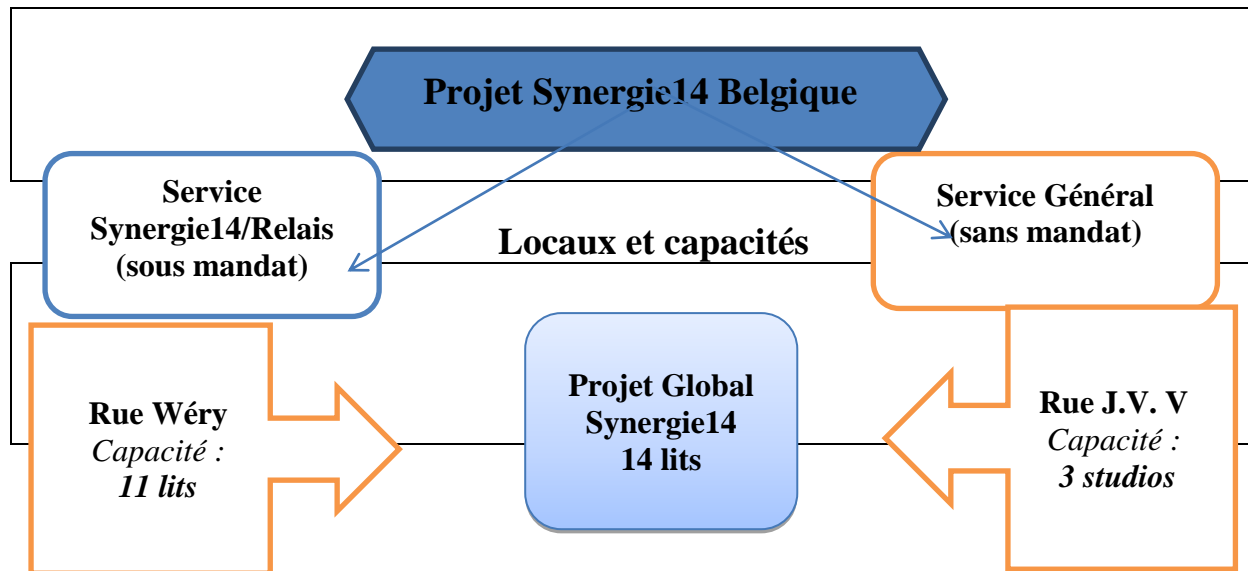
- Permettre au jeune et à sa famille ou sa source d'orientation de reprendre une relation devenue problématique
- Prévenir ou désamorcer les crises
- Faciliter une intégration harmonieuse du jeune au travers :
 - D'un accompagnement scolaire du jeune ou des cours d'alphabétisation à l'intérieur même de notre institution par des bénévoles enseignants de formation

- Des ateliers comme l'atelier Table de paroles qui développe différents éléments de la vie quotidienne en Belgique à savoir santé, mutuelle, transport, Ecole, codes culturels
- Responsabiliser le jeune (l'amener à se définir un projet de vie réaliste) et développer ses compétences en autonomie fonctionnelle notamment au travers de l'utilisation de certains outils comme l'Eva Goa.
- Accompagner le jeune dans les démarches administratives
- Réintégrer le jeune dans sa famille
- Sécuriser des jeunes des dangers de la rue auxquels ils sont exposés notamment les risques d'abus et d'instrumentalisation par certains adultes malveillants
- Mettre le jeune en studio autonome

Notre mission est mise en œuvre via les éléments suivants :

Intitulé	Contenu	Fréquence	H
<i>Accueil</i>	Accueil, restauration, internet, ateliers, blanchisserie,	Toute la semaine	9h30-22H
<i>Accompagnement administratif</i>	Définition de projet, recherche école, ouverture des droits, suivi individuel etc.	Du lundi au vendredi	9H30-17H30
<i>Hébergement</i>	Hébergement des jeunes dans des situations de crise, en « time out*», pour un signalement.	Toute la semaine	24h/24
<i>Activités culturelles et sportives</i>	Football, fitness, piscine, bowling, escalades, theatre, sortie cinema, ect	Planning	9h30-22h
<i>Ateliers</i>	Cuisine, Informatique, table juridique, cours alpha, tables de paroles, Eva Goa etc	Planning	9h30-22h

4. Organisation globale du projet en Belgique



Répartition de lits selon les services

Service PPP Synergie14/Relais : Service sous mandat

Nombre total de places en hébergement : 4 (toutes dans la maison principale sise Rue wery).

Sources d'orientation :

- le conseiller de l'aide à la jeunesse,
- le directeur de l'aide à la jeunesse,
- le tribunal de la jeunesse,
- le jeune lui-même

Service général : Service sans mandat

Nombre total de places en hébergement : 10 (dans la maison principale et à rue VV)

Sources d'orientation :

- Centres fédéraux,
- dispatching Fedasil
- cellule MENA de Fedasil
- Service de tutelles

- AMO
- Jeune lui-même

RELAIS				
Objectif général : Offrir un cadre d'accueil et d'accompagnement alternatifs en faveur des Mineurs Etrangers				
	Source d'orientation	Nombre de places	Modalité	Durée de séjour
Objectif spécifique 1 (PEC sous mandat) Assurer une prise en charge des jeunes qui nécessitent une aide immédiate.	conseiller d'aide à la jeunesse directeur de l'aide à la jeunesse tribunal de la jeunesse jeune lui-même	4	Mandat	30 jours ouvrables renouvelables une fois. Exceptionnellement plus de 60 jours sur demande de Synergie14 avec accord du mandant (1 mois ; 3 mois ; 6 mois ; 1an)
Objectif spécifique 2 Organiser un accueil dans des situations de crise et d'urgence	centres Fedasil tuteurs service de tutelles le concerné AMO autres intervenants	5	Demande	15 jours renouvelables 1 fois
Objectif spécifique 3 Favoriser la mise en œuvre d'un projet de vie Permettre au jeune de faire une expérience de vie en autonomie	centres Fedasil tuteurs service de tutelles le concerné AMO autres intervenants	5	Evaluation des phases précédentes et définition de projet Mise en œuvre de projet défini	2 mois à 6 mois

5. Fonctionnement de la structure

La maison fonctionne sur un mode communautaire. L'ambiance est familiale et la dynamique de travail se profile sous cet ordre. Une attention particulière est mise afin de créer une dynamique de groupe à même de favoriser des échanges positifs entre les jeunes. La structure

se trouve au croisement des centres d'accueil et de la Rue ; par ce fait elle accueille une diversité de jeunes dans des situations administratives et sociales variées.

Nous misons des fois sur la « pédagogie de l'exemple » pour que les expériences cahoteuses des uns servent à éclaircir d'autres jeunes et leur éviter les mêmes travers.

Le fonctionnement quotidien de la maison repose sur la responsabilité de chacun ; travailleurs et jeunes sont mobilisés pour assurer l'ordre au sein de la maison et faire face aux différents besoins qui sont exprimés.

Les règles de vie sont périodiquement mises en discussions et la pertinence des mesures précédemment mises en place, évaluée.

La mise en place de ce système est liée à plusieurs enjeux majeurs :

a) Préserver les aptitudes positives engrangées sur le parcours et éviter au jeune la posture « d'assisté »

Après un parcours relativement long et difficile au cours duquel les jeunes n'ont compté que sur leurs propres aptitudes et le soutien de leurs pairs, le séjour dans les institutions les plonge dans un univers où les besoins sont pris en charge par les travailleurs du centre.

Cette nouvelle situation peut avoir des conséquences sur la perception que le jeune peut avoir des possibilités qui s'offrent à lui. Il arrive, en effet, que les jeunes démesurent le service qu'on peut leur offrir et adoptent des comportements contraires à ceux qui pourraient faciliter leur adaptation à l'institution et leur parcours en Belgique.

Il s'agit d'utiliser au mieux les expériences d'autonomie qu'ils ont acquises sur leur parcours migratoire et l'adapter au nouveau cadre de vie et de projet qui s'offre désormais à eux.

b) favoriser une restauration respectueuse des habitudes alimentaires des jeunes

Les jeunes sont responsables de la préparation des repas chauds 4 jours sur 7. Les intervenants mettent à leur disposition les moyens nécessaires. Ce sont eux qui décident du menu, font les courses et préparent le dîner sous le regard attentif de l'éducateur de permanence.

Cette organisation de la restauration permet non seulement aux jeunes d'origines, de croyances religieuses différentes d'établir une discussion sur le menu et désigner les personnes qui vont s'en occuper mais aussi de s'alimenter convenablement dans le respect de tous.

c) travailler la dynamique de groupe et la tolérance

Les plus anciens dans la maison sont mis à contribution pour insérer les nouveaux venus dans la maison. Ils sont ainsi valorisés et peuvent si leur âge (et leur comportement) leur permet, de prendre la posture d'ainés.

Les difficultés entre jeunes sont gérées en communauté ; une réunion se tient et les responsabilités de chacun sont situées. Il est fait appel à leur responsabilité et nous leur rappelons les raisons pour lesquelles ils sont en Belgique et les conséquences que des comportements indéliques pourraient avoir sur le projet en préparation ou mis en œuvre.

Les ateliers constituent un moyen particulier d'établissement de liens forts avec les jeunes. Toute l'équipe participe aux activités culturelles ou sportives. Les camps bimensuels en sont un exemple illustratif.

d) le rapport à l'autorité

Un travail particulier est mené pour clarifier la place et les responsabilités de chacun au sein de la structure (jeunes comme éducateurs). L'ambiance de respect est instaurée ; ce qui participe à la prévention de beaucoup de frictions et de tensions.

e) la prise en main : présenter la maison ; le jeune se pose

Elle consiste à présenter la structure au jeune, la philosophie de travail et à l'insérer dans le groupe de jeunes.

Les règles de vie reprises sur un document tenant lieu de règlement intérieur, sont oralement expliquées au jeune dans la langue qu'il maîtrise à son arrivée dans nos locaux. Dès cet instant nous essayons de responsabiliser le jeune sur son séjour et ses projets. Nous veillons à maintenir entre les jeunes un rapport de fraternité à même de permettre à chacun de se sentir soutenu par les autres. Nous créons les conditions pour que le jeune se sente comme dans une famille.

« Sois le bienvenu, je m'appelle....., je suis permanent dans la maison et comme les autres travailleurs que tu rencontreras, nous sommes là pour t'aider à avancer positivement dans ton parcours. Si tu as des préoccupations, n'hésite pas à en parler à tout moment à l'un ou à l'autre »

Nous évitons de faire tout de suite appel à l'administratif car il est important de permettre au jeune d'abord de se poser.

Ses demandes particulières, par contre, sont entendues et les réponses autant que faire se peut sont aussitôt cherchées.

f) La mise en confiance

Nous créons les conditions pour que le jeune soit en confiance. Nous lui témoignons de la confidentialité qui entoure le traitement des informations qu'il transmet.

Ces informations ne sont externalisées qu'avec l'accord du jeune et seulement vers des destinataires qui en feront un traitement qui tient fondamentalement compte de l'intérêt du mineur, donc de nature à favoriser une évolution positive du jeune.

La collecte d'informations pertinentes pour accompagner les jeunes ne se fait que rarement de manière directive. Les entretiens formels ne permettent le plus souvent que de décider des actions à mener. D'où beaucoup d'entretiens faits en informel notamment par les référents des jeunes.

Toute occasion est bonne pour travailler et rassembler les informations : faire la vaisselle, les courses, participer à une sortie, un match de football, les différents ateliers comme la table juridique, les tables de paroles. Le remplissage des fiches Eva Goa est également une bonne occasion.

6. Critères d'admission et de refus

La prise en charge est inconditionnelle : le parcours antérieur du jeune (vécu de rue, accueil en institution fermée, etc.), le dossier disciplinaire du jeune, les difficultés de comportements, le profil social etc. ne constituent pas des critères de refus.

Le projet n'est cependant pas adapté pour les problématiques médicales lourdes requérant une infrastructure ou un personnel soignant spécialisé. Le projet ne cible pas non plus les jeunes pour lesquels la dimension exil (le leur ou celui de leur famille) n'est pas à prendre en compte.

L'accueil repose sur la volonté du jeune : son accord est nécessaire pour intégrer le projet. Cet accord est compris dans le sens large : un 1^{er} contact de qualité permettant souvent d'encourager positivement le jeune à participer au projet.

7. L'équipe et son organisation

Le personnel d'encadrement est composé de :

- 5 éducateurs (4,5 ETP)
- 1 experte sociale (TP)
- 1 secrétaire administrative (mi-temps)
- 1 directeur (TP)
- 1 technicien de surface (TP)

Soit 8 ETP.

L'équipe est pluridisciplinaire (sociologue, éducateurs spécialisés, secrétariat, psychologie, animateurs...)

L'expérience de certains membres de l'équipe qui ont vécu un parcours d'exil, d'accueil et le processus d'intégration classique est valorisée pour :

- faciliter la lecture multidisciplinaire des différentes situations rencontrées dans le cadre du projet (ces échanges ont lieu via un briefing quotidien, la réunion d'équipe hebdomadaire, les interventions)
- créer l'accroche nécessaire avec les bénéficiaires (partage de vécu similaire).

L'équipe est aussi multinationale : 6 nationalités sont représentées dans l'équipe (Belgique, Niger, Sénégal, Maroc, Algérie, Turquie, Mauritanie)

La complémentarité de l'équipe : Chaque membre de l'équipe, en plus de la présence éducative, a une spécificité administrative et d'accompagnement social.

L'organisation du travail permet d'éviter le cloisonnement des services. Un même travailleur peut appartenir à plusieurs services suivants : service social, service administratif, service éducatif.

La présence éducative est assurée 24h sur 24 et 7j sur 7, la répartition sur journée type étant : H1 : de 9h30 à 17h30 (un éducateur) ; H2 : de 17h à 23h (un éducateur) et H3 : de 23h à 9h30 (un éducateur).

L'équipe est soutenue par la présence de volontaires et stagiaires :

Les stagiaires et bénévoles sont recrutés via un entretien permettant d'évaluer leur engagement et leur adhésion au projet.

Une dizaine de stagiaires et bénévoles ont été accueillis en 2014.

Ils sont affectés à des activités particulières (cours de Français, ateliers et animations) ou assurent des permanences (évaluation en fonction du profil du stagiaire ou du bénévole et de la dynamique du groupe de jeunes).

Les stagiaires proviennent principalement des écoles de formation pour éducateur ou assistants sociaux.

a) Définition de fonction

- Le directeur : il est chargé de :
 - la mise en œuvre du projet pédagogique
 - la coordination des activités
 - la gestion administrative et financière de l'Asbl
 - la représentation de l'institution

- l'optimisation de l'organisation du service et la participation à l'amélioration permanente des performances
- la gestion du personnel
- L'animation des réunions d'équipe et pédagogique

Le directeur veille au respect des réglementations en vigueur. Chargé de la gestion journalière, il est l'interface entre l'équipe et le CA.

Le directeur participe également au suivi des jeunes, aux entretiens avec ces derniers et leur réseau ou leurs familles. En effet, sa plus-value liée à ses doubles expériences et appartenances, celles de l'Afrique terre natale et de la Belgique terre d'accueil, est exploitée dans la conception et la mise en œuvre des actions.

- La secrétaire administrative

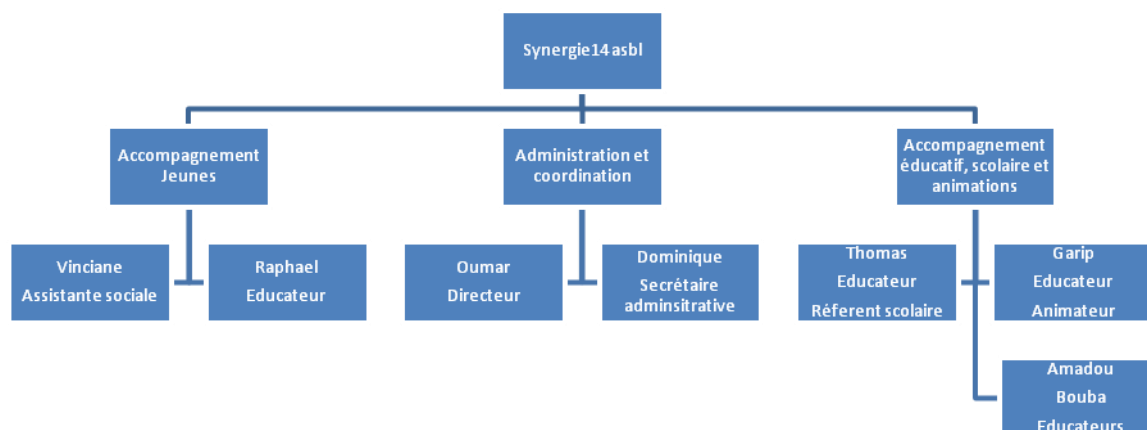
En plus des tâches de secrétariat classique, elle gère, sous la supervision du directeur, certains dossiers :

- Assurer le soutien logistique et administratif
 - Etablir et maintenir un système de classement et d'archivage des dossiers du personnel et autres dossiers traités dans le centre
 - Rédiger les textes, notes, mémos et présentations nécessaires au bon fonctionnement interne du service
 - Etre l'interface entre le service et les fournisseurs ou partenaires externes (administrations, secrétariat social)
 - Veiller au paiement régulier des factures et autres prestations
 - Tenir à jour les dossiers des subsides et les justificatifs y afférents
- Les éducateurs : ils se doivent de :
- Assurer l'accueil et les permanences de nuit et de jour
 - Participer à la définition des projets des jeunes
 - Assurer l'encadrement éducatif des jeunes
 - Organiser les activités et ateliers
 - Veiller au bien être des jeunes hébergés
 - Participer aux évaluations
 - Assurer l'ordre et le maintien d'une bonne dynamique de groupe
 - Etre référent des jeunes

- Veiller à l'hygiène des locaux
- Participer aux évaluations.
- L'experte psycho-sociale : elle est chargée de :
 - Accompagner les jeunes dans les démarches administratives
 - Assurer les permanences
 - Participer à la définition des projets des jeunes et leur mise en œuvre
 - Participer à la mise en œuvre des ateliers
 - Relayer les informations jeunes aux autres intervenants (responsables des centres, tuteurs, mandants...)
 - Participer à la gestion des demandes de prise en charge
 - Rédiger les rapports aux mandants
 - Rédiger les PV des réunions d'équipe
 - Tenir à jour le cahier de présence des jeunes
- Le technicien de surface :
 - Entretien des locaux
 - Assurer l'hygiène dans les chambres des jeunes, la cuisine, les bureaux...

Tous les membres de l'équipe, excepté le technicien de surface, sont aptes à effectuer l'accueil et la prise en main d'un jeune.

b) Organigramme de l'équipe



8. Caractéristiques du public pris en charge

92 jeunes ont fait l'objet d'une prise en charge avec hébergement à Synergie14 durant l'année 2014. Ce qui constitue une baisse sensible par rapport aux années 2012 et 2013.

Ce chiffre ne tient pas compte des jeunes ayant bénéficié d'un accompagnement social et administratif sans pour autant être hébergés dans nos locaux (il s'agit des jeunes en hébergement autonome ou dans la rue).

Chaque jeune est compté une seule fois même s'il a été accueilli plusieurs fois à des périodes différentes de l'année.

Année	2012	2013	2014
Nombre total	140	136	92
Nombre Fedasil	86	69	72
67 ave c les doubles et triples mandats	54	55	20

8.1. Public Fedasil/2014

Répartition des jeunes Fedasil par procédure :

Non Demandeurs d'Asile	Demandeurs d'Asile	Protection Subsidiaire	Ciré/RR	Autres*	Total
46	10	08	05	03	72

*Autres : Il s'agit de jeunes avec une procédure encore non identifiée ou non déterminée.

Répartition des jeunes Fedasil par sexe :

Garçons	Filles	Total
70	02	72

Le public est essentiellement masculin.

Répartition des jeunes Fedasil par âge :

13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	Total
00	05	11	22	31	03	72

La moyenne d'âge des jeunes accueillis en 2014 dans le cadre de Fedasil est de **16,2**.

Répartition des jeunes Fedasil par Nationalité :

Maroc	32
Afghanistan	09
Guinée	08
Algérie	07
Cameroun	03
Pakistan	02
Côte d'Ivoire	02
Congo	01
Sénégal	01
Albanie	01
Somalie	01
Brésil	01
Ile Maurice	01
Rwanda	01
Tunisie	01
Syrie	01
Total	72

Les jeunes accueillis en 2014 dans le cadre de Fedasil sont de 16 nationalités différentes.

Les pays les plus représentés sont : le Maroc (44%), l'Afghanistan (12%), la Guinée (12%), l'Algérie (10%). La tendance reste la même qu'en 2012 et 2013.

Répartition des jeunes Fedasil par source d'orientation

Assesse	01
Bovigny	03
CADE	01
Croix-Rouge	01
Dispatching	02
El Paso	02
Fedasil Siège	13
Florennes	02
ILA Boisfort	03
ILA Namur	01
Jumet	02
Juna	01
Jeune lui-même	04
NOH	08
Pondrôme	01
Service de tutelles	17
SOS Jeunes	01
Sugny	07
WSP	02
Total	72

5 jeunes ont été accueillis en urgence sur orientation d'autres structures avant d'être pris en charge par Fedasil et répertoriés comme tel.

8.2. Public FWB/2014

Le nombre de jeune accueillis en 2014 sous mandat d'une instance de décision de l'Aide à la Jeunesse est de 20, le total de Prise en Charge étant lui de 39.

Le taux de prise en charge pour l'année 2014 à Synergie14 dans le cadre du PPP est de 90%, le nombre total de journées effectives de prise en charge de toutes les situations étant de 1328 et celui de situations visées par le projet pédagogique étant de 4.

Répartition des jeunes FWB par procédure :

Non Demandeurs d'Asile	Demandeurs d'Asile	Regroupement familial	Ciré/RR	Autres*	Total
09	02	04	03	02	20

*Autres : Il s'agit de jeunes avec une procédure encore non identifiée ou non déterminée.

Répartition des jeunes FWB par sexe :

Garçons	Filles	Total
16	04	20

Une de ces 4 filles a été prise en charge en ambulatoire.

Répartition des jeunes FWB par âge :

12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	Total
01	01	04	03	06	05	20

La moyenne d'âge des jeunes accueillis en 2014 dans le cadre de la FWB est de **15,3**.

Répartition des jeunes FWB par Nationalité :

Maroc	05
Mauritanie	02
Guinée	02
Congo	02
Cameroun	01
Italie	01
Madagascar	01
Algérie	01
Ghana	01
Brésil	01
Bosnie	01
Tunisie	01
Serbie	01
Total	20

Les jeunes accueillis en 2014 dans le cadre de la FWB sont de 13 nationalités différentes.

Le pays le plus représenté est le Maroc : 25%

Répartition des jeunes FWB par source d'orientation

SAJ Bruxelles	05
---------------	----

SAJ Charleroi	03
SAJ Liège	01
SAJ Mons	01
SAJ Namur	01
SPJ Bruxelles	01
SPJ Namur	01
TJ Charleroi	02
TJ Bruxelles	01
TJ Dinant	01
TJ Nivelles	01
EL PASO	02
Total	20

4. Relations avec le réseau

Nous travaillons en collaboration étroite avec :

- Les mandants SAJ et SPJ
- Le service de tutelles et les tuteurs
- Les centres fédéraux
- El Paso
- Mentor Escale
- XL'J
- Asbl Mandji
- L'Association des Enseignants Bénévoles
- La free clinic
- Dr Tranc (Ixelles)
- Des AMO
- L'école la « providence »
- Le délégué général aux droits de l'enfant
- La plate-forme Mineurs en Exil
- Zinneke Parade

5. Supervision et formation

L'équipe s'inscrit dans une logique de formation continue que ce soit en interne (avec des exposés-débats sur des thématiques comme les droits de l'enfant, les procédures de régularisation, la résilience, l'école, l'adolescence, l'autonomie, les assuétudes, l'exil...) ou sous la direction d'un expert externe.

Les membres de l'équipe ont participé en 2014 à diverses formations individuelles et collectives ayant trait à la problématique de jeunesse et d'exil.

La formation continue en équipe sur les réglementations et actualités en politique migratoire sera pérennisée dans le souci d'orientation du jeune sur base d'un discours actuel et valide.

6. Perspectives 2015

Par rapport au public cible :

Durant les dernières années, Synergie14 a été très souvent sollicité pour prendre en charge des jeunes qui ne sont pas, à proprement parler, des MENA. Il s'agit, entre autres, des jeunes d'origine étrangère vivant avec leur père ou leur mère, des jeunes en fugue, des mineurs européens.

A partir de 2014, le public de Synergie14 est élargi à :

- Tout jeune avec une problématique liée à l'exil (le sien ou celui de ses parents)
- Tout Mineur Européen tel que défini par le service de tutelles

Par rapport à Fedasil :

L'année 2015 sera une année de démarches visant à sécuriser et pérenniser le subside octroyé par Fedasil.

Les principaux groupes suivants de jeunes, identifiés en 2014, continueront eux à être accueillis en 2015 à Synergie14 sur base d'évaluations conjointement menées avec la cellule MENA de Fedasil.

1. Jeunes sans perspectives de séjour en Belgique ou ceux dont le projet est précaire ou pas clair :

Qui ?

- 1/ Principalement des jeunes NDA de 17 ans après Sugny
- 2/ Jeunes DA ayant une réponse négative au CGRA

Objectifs :

- Clarifier le projet du jeune, les options
- Concrétiser les possibilités de formation avant la fin du séjour

Admission :

- Simple orientation de deuxième phase après Sugny (réglée par le COOV)
- Hébergement suite à un incident, une crise ou en prévention de cette crise à n'importe quel moment du trajet
- Via Participation à des activités de Synergie14

Durée :

Accompagnement à long terme, commençant par une période de 15 jours en vue d'établir la pertinence du projet du jeune

2. Des jeunes avec difficultés de comportement qui n'arrivent pas à se stabiliser en deuxième phase (surtout s'ils ont déjà fait l'objet d'un transfert disciplinaire) et/ou difficulté à la mise en autonomie**1/ time-out****Qui ?**

Les jeunes en crise, avec des difficultés de comportement et pour lesquels la cohabitation momentanément compliquée dans le centre.

Objectif :

Offrir au jeune des éléments (temps, réflexion, compréhension, responsabilisation...) qui permettront de le stabiliser et éviter un nouveau transfert.

Permettre au jeune et à l'institution qui l'envoie, de « souffler » et de reprendre une relation devenue ou tendant à devenir problématique

Admission :

- Sur simple demande des CA ou Cellule MENA
- Via Activités à Synergie14

→ Synergie 14 fait un retour au CA à travers un rapport ayant l'ossature de base suivante : problème à la source – constats et travail mené à Synergie14 – suggestions

Durée : 15 jours, renouvelable une fois

2/ Des jeunes en relais/route vers un centre spécialisé**Admission :**

Via la cellule MENA uniquement

Durée :

30 jours. Le séjour peut exceptionnellement être renouvelé à la demande de la cellule MENA avec tables rondes systématiques réunissant les différents intervenants (tuteur, psy, CA, Cellule MENA, Synergie14... avant chaque renouvellement.

3/ Jeunes en relais/route vers l'autonomie

Qui ?

Jeunes ayant un statut mais en manque d'autonomie émotionnelle et sociale.

Objectif

Développer l'autonomie du jeune, le stabiliser, le scolariser avant d'entamer une mise en autonomie réelle.

Comment ?

- Renforcer les compétences du jeune au cours de son séjour dans la maison communautaire à Wery (2 mois environs) avant une orientation en studio de transition supervisé dans les locaux Van Volsem de Synergie14 ou en habitation privée.

Admission :

Via la cellule MENA

Durée :

Accompagnement à long terme, commençant par une période de 15 jours en vue d'établir la pertinence du projet du jeune

3. Des jeunes sans problématique spécifique identifiée mais pour lesquels Fedasil a besoin d'une observation extérieure afin de l'orienter à la place la plus adaptée à l'intérieur de Fedasil

Objectif :

Synergie14 observe le jeune, identifie ses besoins et la cellule MENA identifie la place adaptée.

Admission

Orientation à partir de la cellule MENA

Durée :

15 jours renouvelables une fois en concertation avec Fedasil

Par rapport à la FWB :

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a agréé « Synergie14 » comme service organisant un Projet Pédagogique Particulier (PPP) à dater du 1^{er} janvier 2014. Il s'agit là d'une reconnaissance durable de la grande qualité du projet de Synergie14.

Mission du service en tant que PPP

- Organiser un accueil et un accompagnement psycho-social et éducatif individualisé pour des jeunes mineurs d'âge avec des problématiques liées à l'exil se trouvant en situation de danger ou de difficulté qui nécessitent une aide immédiate. L'aide peut se faire dans le lieu de vie du jeune (logement autonome, famille, institution d'hébergement du jeune) ou nécessiter un hébergement dans les locaux de Synergie14.
- Contribuer à l'élaboration de programmes d'accompagnement pouvant être mis à l'œuvre à l'issue de la prise en charge du jeune par notre service.

Qui ?

- Tout jeune avec une problématique liée à l'exil (en ce compris l'exil des parents)
- Le mineur européen tel que défini par le service de tutelles

Sources d'orientation

- Le conseiller de l'aide à la jeunesse
- Le directeur de l'aide à la jeunesse
- Le tribunal de la jeunesse
- Le jeune lui-même

Durée de prise en charge

- 30 jours renouvelables une fois
- Exceptionnellement plus de 60 jours sur demande du service et avec accord du mandant (la durée est à convenir avec le mandant : 1 mois ; 3 mois ; 6 mois ; 1 an)

Nombre de PEC :

- Prise en charge concomitante de 4 jeunes en hébergement et/ou en ambulatoire
- 48 PEC par an

Critères de refus de PEC :

- Capacité de PEC atteinte : 4 jeunes en hébergement et/ou en ambulatoire
- Jeune avec problématique médicale lourde qui nécessite un personnel soignant spécialisé

7. Conclusion

2014 a été une année s'inscrivant dans la continuité et la consolidation de l'association et du projet d'accueil : stabilité du personnel ; comptabilité analytique ; baisse du nombre de jeunes accueillis en urgence ayant favorisé une prise en charge plus qualitative ; appui continu des bénévoles pour pallier le déficit en personnel (toujours un éducateur en moins) ; travail en réseau maintenu et entretenu (enseignants bénévoles et asbl mandji pour les cours alpha, partenariat avec Zinneke parade, XI'J... pour plus d'activités)...